

CAPD du 8 avril

Déclaration du SE-Unsa

Madame la directrice académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Notre ministère a ceci de merveilleux qu'il peut s'affranchir des lois de la physique.
En effet, malgré toutes les recherches scientifiques, nous découvrons qu'il est possible de toucher le fond ET de continuer à s'enfoncer...

Ces dernières semaines, vous arrivez à amalgamer un ensemble de problèmes pratiques avec un ensemble de propositions politiques contestables et contestées que nous ne savons même plus pourquoi les enseignants sont mécontents.

Essayons de classer nos mécontentements.

- Le premier, sans contestation possible, le projet de loi dit « Blanquer », le mal nommé « loi de l'Ecole de la confiance »

Au départ, l'obligation d'instruction à 3 ans - une bonne idée - qui se transforme en un « cavalier » (dans le jargon administratif : une loi fourre-tout).

Un cavalier devenu carrément une cavalerie : on tire sur la bride sur plusieurs sujets : la formation est mise au pas, l'évaluation aussi et la parole des personnels est tout sauf libérée.

Autre versant de la cavalerie : l'argent.

Pour séparer les enfants encore plus, la loi engendre un plus grand financement des écoles privées...

Au cas où cela serait insuffisant, pour les plus riches, il y aura les écoles « internationales »...

Et nous pourrions dérouler les 25 articles et sous articles du projet de loi...

Deuxième mécontentement, le mouvement

- Quatre groupes de travail, deux CTSD, 5 ou 6 versions différentes du calendrier.
- Plusieurs méls du ministère pour annoncer aux enseignants de Haute-Garonne le report de l'ouverture du mouvement qui ne devait pas être ouvert.

Nous arrivons au jour prévu pour l'ouverture du serveur et le ministère n'a toujours pas entendu les problèmes qu'ils créaient pour les personnels.

Les nouveaux collègues entrants dans le métier remercient bien la volonté inébranlable du ministre de détériorer leur entrée dans le métier...

Madame L'inspectrice, il est maintenant 14h18, pouvez-vous nous confirmer que MVT1D, le serveur du mouvement est ouvert et que la circulaire de 2019 est en ligne, voire envoyée aux collègues et que la liste des postes est disponible ?

Madame l'inspectrice, vous allez nous répondre que tous ces problèmes ne sont pas dus au département.....

Ce n'est pas faux, classons maintenant, les problèmes départementaux.

Le classement au tableau d'honneur est plus difficile, au choix :

- Nous avons une valeur sûre mais un peu répétitive : les erreurs et retards dans les **versements des ISSR**.

Vous répondez régulièrement que les situations sont réglées, nous amenons régulièrement des listes d'erreurs et d'oublis toujours en attente...

Nous vous fournirons en fin de séance une liste de situations en attente.

- Nous avons aussi, le problème inattendu de dernière minute : **la disparition ou transformation (et sans aucune information) du barème des départs en stage CAPPEI. Nous y reviendrons durant la CAPD.**

L'an dernier, la CAPD, malgré nos alertes avait eu lieu après le mouvement. Cette année légère amélioration, les départs en formation sont connus au moment de l'ouverture du serveur..... Le nombre de départ ? En baisse par rapport à l'an dernier (17 vs 24). Nous regrettons comme chaque année que cette information ne soit connue qu'au moment de la CAPD.

- Nous avons encore le marronnier de la Haute-Garonne : **Les enseignants n'arrivent pas à avoir des réponses de la DPE** (qui n'a pas les moyens de les faire) et de plus en plus régulièrement leurs représentants.

Un exemple parmi tant d'autres :

Mail d'une collègue qui sollicite son appréciation retenue pour la Hors classe, reçu le 6/04/19. Je rappelle que vous aviez annoncé dès la CAPD du 25 janvier que les collègues peuvent solliciter l'appréciation auprès de leur IEN.

« Bonjour,

Toujours pas de réponse depuis mon premier mail à mon IEN le 20 février.

En tout, j'ai envoyé deux mails et téléphoné trois fois au secrétariat de mon IEN.

La secrétaire s'est montrée très compréhensive et a fait le nécessaire en transmettant ma demande à la DPE 5 auprès de Mme GIORA qui devait se rapprocher de Mme RUFFAS, sa responsable.

A ce jour, je n'ai aucune réponse.

En attendant, le temps passe et je suis quelque peu excédée de l'inertie de l'administration qui semble faire de la rétention d'informations auxquelles il est désormais légitime d'avoir accès.

J'attends les prochaines nouvelles avec impatience.

Bon week-end. »

- Nous avons aussi l'absence totale de calendrier prévisionnel et d'information sur les instances et échéances à venir. Quelques exemples :
Circulaires Ineat-Exeat, hors-classe ; réponses aux demandes de temps partiel ; réunions du conseil de formation ; instances sur la carte scolaire...

Même le rectorat a un calendrier plus précis

- Mais, finalement, pour cette période, nous avons choisi de classer numéro un du manque de confiance : L'absence d'information de l'employeur à tous les personnels qui viennent d'avoir leur poste supprimé.

Un CDEN réuni le 12 février, une centaine de postes fermés à la rentrée 2019, presque autant d'enseignants concernés.

Et fin mars, plus d'un mois et demi plus tard : toujours aucune information donnée aux enseignants !

Après de nombreuses relances en instance, de multiples mails et un ultime coup de fil le vendredi 5 avril , les collègues ont reçu ce mail :

« Bonjour,

J'ai finalement bien reçu le mail avec ma MCS sans erreur.

J'étais surpris au départ mais je me suis rendu compte que j'ai reçu toutes les MCS du département.

Par contre j'attends toujours le courrier.

Cordialement »

Imaginez-vous la bienveillance et l'accompagnement d'un tel retard et les conséquences d'un tel envoi.

(Vous avez de quoi alimenter les réflexions du CHS-CT sur cette question).

Madame l'inspectrice, nous le répétons à longueurs d'instances :

Nous voudrions travailler, être au service de nos élèves.

Quand notre ministre nous le permettra-t-il ?

Quand l'administration sera-t-elle au service de l'éducation nationale ?